

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

**Information du Maire
Décisions prises dans le
cadre de ses délégations
consenties par le Conseil
Municipal**

N° 48/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame COURANT M-Christine

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger, Madame RUSSEL Delphine à Monsieur JOLY Philippe

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 11/2025 du 30 juin 2025 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2025. Celle-ci est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année et publié au Journal Officiel, soit une évolution de 57.70 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.
- Décision n° 12/2025 du 13 août 2025, d'attribuer le lot n° 1 : Assurance Dommages aux Biens, dans le cadre des prestations d'assurances de la commune, à la société SMACL ASSURANCES – représentée par Mme MARCHADIER Sandie – 141 avenue Salvador Allende à NIORT, pour un montant de prime de 12 859.95 € TTC correspondant à un taux de 2.2817 € x 5 636 m2 (superficie), conformément à son offre du 26 juin 2025.
- Décision n° 13/2025 du 13 août 2025, d'attribuer le lot n° 2 : Responsabilité Civile avec une option « protection juridique », dans le cadre des prestations d'assurances de la commune, à la société SMACL ASSURANCES – représentée par Mme MARCHADIER Sandie – 141 avenue Salvador Allende à NIORT, pour un montant de prime de 2 667.60 € TTC pour la responsabilité civile + 783.16 € TTC pour l'option « protection juridique » soit un total de 3 450.76 € TTC, conformément à son offre du 26 juin 2025.
- Décision n° 14/2025 du 13 août 2025, d'attribuer le lot n° 3 : Parc Automobile dans le cadre des prestations d'assurances de la commune, à la société SMACL ASSURANCES – représentée par Mme MARCHADIER Sandie – 141 avenue Salvador Allende à NIORT, pour un montant de 4 481.34 € TTC, conformément à son offre du 26 juin 2025.
- Décision n° 15/2025 du 18 août 2025, d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement du carrefour de la Calade (secteur 1) et du parking paysager des Aiguiers (secteur 2) à la Société EUROVIA PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – Agence de SOLLIES-PONT pour un montant de 166 668.00 €.

- Décision n° 16/2025 du 19 août 2025, qui annule et remplace la décision n° 14/2025 et lot n° 3 : Parc Automobile dans le cadre des prestations d'assurances de la commune, à la société SMACL ASSURANCES – représentée par Mme MARCHADIER Sandie – 141, avenue Salvador Allende à NIORT, pour un montant de 2 214.41 € TTC, conformément à son offre du 26 juin 2025.
- Décision n° 17/2025 du 27 août 2025, de confier au Cabinet BEGEAT à TOULON, pour un montant de 5 460 € TTC, la réalisation du rapport triennal d'artificialisation des sols de la commune.
- Décision n° 18/2025 du 01 septembre 2025, de confier à la Société JSG TECHNOLOGIES – Route de Pernay – ZI Les Pins – LUYNES (37) la maintenance annuelle 2028-2029 et 2029-2030 pour le matériel et le logiciel concernant les 3 panneaux d'informations à LED couleur. Les 3 premières années étant incluses dans le marché de fourniture et installation des 3 panneaux attribué à la société JSG TECHNOLOGIES, pour un montant de 400 € HT/panneau/an soit un total annuel de 1 200 € HT – 1 440 € TTC.
- Décision n° 19/2025 du 10 septembre 2025, portant clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des repas à la cantine scolaire instituée auprès du service scolaire de la mairie de Solliès-Ville par arrêtés du 09 septembre 1976 et 09 juin 1983 est clôturée à compter du 20 septembre 2025.
- Décision n° 20/2025 du 10 septembre 2025, portant clôture de la régie de recettes pour l'encaissement de l'étude surveillée et de la garderie périscolaire créée par l'arrêté du 17 janvier 1997, modifié par les décisions n° 04/2009 du 18 septembre 2009, n° 2/2011 du 29 novembre 2011 et n° 1/2015 du 08 janvier 2015, est clôturée à compter du 20 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Préfecture le **29 SEP. 2025**

de la publication le **29 SEP. 2025**